Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_053-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2025_007_053

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Céline PETETIN, James TESSON et Daphné HERMÈS.
Excusés : Jennifer NOU (pouvoir à Stéphane HERVOIR), Stéphanie SIMON (pouvoir à Guylaine SÉNÉ), Roméo AUNAY (pouvoir à Céline LANGUENOU) et Franck WALLON (pouvoir à Céline REBOUL)

Secrétaire de séance : François MOREAU

Date de convocation : 10 décembre 2025
Date d'affichage : 10 décembre 2025

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Vote pour	Vote contre	Abstention
17	13	4	17	0	0

CHARTE D'ENGAGEMENT DANS LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS (CAPLD)

Exposé :

Monsieur le Maire signale que la CAPLD a adopté son PCAET (ou Plan Climat) le 27 juin 2024. C'est un projet partenarial qui comprend 54 actions pour les 6 prochaines années.
La CAPLD ne peut agir seule sur son territoire pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la transition écologique. Compte-tenu des enjeux et des changements que cela demande dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, l'implication volontariste des communes aux côtés de l'agglomération est indispensable.

Le Plan Climat se fixe les 5 objectifs suivants à l'horizon 2030 :

1. Diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018 ;
2. Diminuer de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2018 ;
3. Porter à 40 % la part de production d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie locale ;
4. Réduire de 45 % les émissions de Nox dans les transports et le résidentiel ;
5. Réduire de 30 % les émissions de PM10 dans les transports et le résidentiel

Ces objectifs sont traduits dans des orientations puis des actions concernant l'ensemble des champs (projets privés ou publics) en lien avec le changement climatique, classifiés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901565-20251215-2025_007_053-DE



Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de charte au travers laquelle la commune s'engage à :

- Nommer au moins un référent Climat-Air-Energie parmi ses élus et dans les services ;
- Participer aux réunions du réseau des référents Climat-Air-Energie et partager ses expériences ;
- Participer au Comité de Pilotage du Plan Climat ;
- Adopter et mettre en œuvre un plan d'actions communal s'inscrivant dans les axes du Plan Climat ;
- Promouvoir le Plan Climat auprès des partenaires ;
- Valoriser et faire connaître les actions qu'elle mène.

Monsieur le Maire présente aussi les engagements de la CAPLD :

- Soutenir et accompagner la mise en œuvre d'actions communales ;
- Valoriser et faire connaître les actions menées par la commune et concourant aux objectifs du PCAET ;
- Animer et coordonner le réseau des référents Climat-Air-Energie ;
- Et plus globalement, animer, suivre et évaluer les actions du Plan Climat à l'échelle du territoire.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de charte et les actions qui y figurent ont été travaillées en collaboration avec la CAPLD.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2024-097 du 27 juin 2024 approuvant le PCAET de la CAPLD

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Article 1 : **DESIGNE comme référent M. Gérard LE MEUR et comme suppléant M. François MOREAU ;**

Article 2 : **APPROUVE le projet de charte ainsi présenté ;**

Article 3 : **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
François MOREAU